

# CHARTRE DE L'ADHÉRENT

## CONSERVATOIRE DE L'ABEILLE NOIRE SOLOGNE ORLÉANAIS

Le Conservatoire est ouvert à tous les amoureux des abeilles et de la biodiversité qu'ils soient apiculteurs ou non, professionnels ou amateurs sans aucun préjugé.

Chaque membre s'engage à soutenir les actions de sauvegarde et de conservation des abeilles noires, patrimoine régional, menées par le conservatoire de l'Abeille Noire Sologne Orléanais. Le projet actuel du CAN est axé sur la conservation de l'abeille noire de Sologne. Les abeilles noires provenant de la Sologne seront mises en conservation à Chambord et dans ses environs. Les autres provenances seront mises en conservation en Forêt d'Orléans ou dans les autres ruchers du conservatoire.

Chaque membre pourra bénéficier de l'expertise du Conservatoire en apiculture, principalement dans les domaines du sanitaire, de l'identification, de la reproduction et de la conservation des abeilles en conduite biologique. Il pourra participer aux ateliers, aux manifestations publiques et à certains travaux sur le Conservatoire.

Les ruchers de conservation se situent dans des espaces très protégés et non accessibles au public, le Domaine de Chambord ou la forêt d'Orléans, les animations se feront le plus souvent hors de ces lieux.

Chaque membre qui possède des abeilles noires dans ses ruchers, après analyse d'ailes, devra soit mettre à disposition une colonie, ou quelques cadres dans le but de faire une nouvelle colonie, soit permettra un greffage. Ainsi une ou des copies de ses génétiques seront mises en conservation.

Chaque membre s'engage dans le repérage des colonies d'abeilles noires résiduelles soit dans des ruchers privés soit sous la forme d'essaims sauvages. Le Conservatoire contactera les propriétaires et ainsi aura accès à davantage de lignées d'abeilles noires.

Chaque membre qui aura fourni de la génétique au Conservatoire pourra ultérieurement, en retour, recevoir des colonies ou des reines afin de préserver et enrichir la valeur génétique de ses ruchers.

Un ou des ruchers de fécondations seront ouverts aux adhérents dans des conditions très strictes qui seront précisées dans le projet scientifique du CAN.

Le Conservatoire ne produit pas de miel dans le but d'en faire le commerce, ce n'est pas sa vocation, toutefois vérifier la capacité des essaims à produire du miel est nécessaire pour le circuit professionnel, également cela permet un apport financier nécessaire à la vie de l'association.

Le Conservatoire, actuellement, ne vend pas d'essaims ni de reines, cependant en cas d'excédent, les membres actifs en bénéficieront.